

DES AVANTAGES SUPPLÉMENTAIRES

- **Déménagement** (formules 1 & 2)
Bénéficiez jusqu'à 300 € d'avantages lors de votre déménagement.
- **Relogement**
Vous êtes dédommagé des frais de relogement en cas d'inondation.
- **Garantie rééquipement à neuf** (formules 1)
Une garantie idéale pour vos appareils électrique. Indemnisation sans vétusté pour l'ensemble de votre mobilier et remplacement à neuf de vos appareils électroménagers et audiovisuels.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

CONTACTEZ-LE

02 31 50 35 50

du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

ou sur **www.aspbtp.fr**

Les offres et prestations décrites dans ce document sont soumises à conditions.

Conditions et limites des garanties disponibles auprès de vos conseillers.

Contrat distribué par ASPBTP, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - Siren n° 780 716 197.

Maison du Bâtiment - 6 rue Saint-Nicolas - CS 85047 - 14050 CAEN Cedex 4. Sous la marque Assurances Mutuelles des Régions, marque appartenant à Thélem assurances.

Thélem assurances, assureur du contrat, société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le code des assurances Siren n° 085 580 488. Siège Social : Le Croc - 45430 CHÉCY Cedex.

Autorité de contrôle : ACPR - 61, rue Taitbout - 75436 PARIS Cedex 09

ASPBTP

Maison du Bâtiment

6 rue Saint-Nicolas - CS 85 047 - 14050 CAEN Cedex 4

Tél. 02 31 50 35 50 • Fax 02 31 50 35 45 • aspbtp@aspbtp.fr

www.aspbtp.fr

L'ASSURANCE HABITATION QUI S'ADAPTE À VOS BESOINS AU QUOTIDIEN



Étudiant, locataire,
propriétaire occupant
ou non-occupant...
Votre logement
est protégé.

ASP 
BTP
mutuelle
santé

2 formules modulables grâce à des options

Vos habitudes, vos besoins, votre foyer évoluent. Optez pour une gamme d'assurances habitation qui avance avec vous et protège votre logement contre les risques de la vie. Choisissez votre formule et ce quand vous le souhaitez.

– FORMULES –

1
Éco

2
Confort

	1 Éco	2 Confort
Incendie / dégâts des eaux	✓	✓
Vol sans objets de valeur	✓	✓
Vol avec objets de valeur / vandalisme extérieur	OPTION	✓
Bris de glace	✓	✓
Responsabilité civile	✓	✓
Assistance	✓	✓
Soutien psychologique	✓	✓
Tempêtes / grêle / neige	✓	✓
Catastrophes naturelles / catastrophes technologiques / attentats	✓	✓
+ Inondation	✓	✓
+ Dommages électriques aux appareils	OPTION	✓
+ Rééquipement à neuf		✓
+ Perte en congélateur		✓
Protection juridique	OPTION	OPTION

Franchise dégressive : 0€ de franchise au bout de 5 ans (bénéfice de 20% de réduction par année sans sinistre).

Différents niveaux de franchises : gardez les mêmes garanties tout en réduisant votre cotisation.

DES OPTIONS COMPLÉMENTAIRES À LA CARTE

› OPTION PLEIN AIR

Couverture du mobilier de jardin, des installations d'arrosage automatique, des arbres, des plantations en cas de dégâts suite à une tempête.

Garantie des portails et des stores en cas de vol.

› OPTION ÉNERGIES RENEUVELABLES

Prise en charge des installations photovoltaïques et des éoliennes domestiques en cas de sinistre. Indemnisation jusqu'à 500€ de pertes financières dues à la non revente d'énergie.

› OPTION MOBILITÉ

En cas de vol ou d'agression, remboursement de vos papiers d'identité, sac, portefeuille, frais d'annulation de séjour.

› OPTION PANNES

Prise en charge des coûts de réparation ou rééquipement à neuf de tous vos appareils domestiques suite à une panne (sauf informatique).

› OPTION PISCINE / SPA

Couverture en cas de sinistre, y compris le matériel de protection et nettoyage.

› OPTION CANALISATIONS EXTÉRIEURES

Intervention d'un professionnel et prise en charge de la recherche de fuites.

Remboursement de la surconsommation d'eau en cas de fuite ou de rupture de vos canalisations.

DES SERVICES D'ASSISTANCE COMPLETS



UNE ASSISTANCE AU QUOTIDIEN

Solution de logement suite à un sinistre, intervention d'un serrurier en cas de perte de clefs, nettoyage de votre logement lors d'un déménagement.



UN ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

Après un cambriolage, un incendie, une catastrophe naturelle, des partenaires vous accompagnent pour surmonter ce passage difficile de votre vie.



DES CONSEILLERS À VOTRE ÉCOUTE

Si vous devez réaliser des diagnostics techniques pour la mise en location de votre logement, nous prenons en charge ces frais à hauteur de 80€ (propriétaire non occupant). Si vous réalisez des travaux d'économie d'énergie, nous vous connectons à un réseau de spécialistes pour vous accompagner.